

L'an deux mille dix neuf, vingt cinq JUIN, à dix neuf heures quinze, le conseil municipal de la commune de Truyes, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane de COLBERT, Maire

Date de convocation : 18 juin 2019

**Présents** : Mme Beauchamp, M. Greiner, Mme Plou, Mme Chicheri, M. Berthias, Mme Aurnague, Mme Guerineau, Mme Faye, Mme Coutable, M. Birocheau, Mme Jahan

**Pouvoirs** : Mme Aubrey donne pouvoir à M. Birocheau, M. Da Silva Vale donne pouvoir à Mme Beauchamp

**Excusés** : M. Malaguti, M. Audoux

**Absents** : Mme Robin, Mme Rimbaud, M. Gaumé

**Secrétaire** : M. Birocheau

### **Approbation du compte rendu de la séance du 14 mai 2019**

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver le compte rendu de la séance du 14 mai 2019.

### **Décisions du Maire**

Décision n°2019-01 : La mission de maîtrise d'oeuvre en vue de l'extension du cimetière est confiée au groupement conjoint PaysageMania 75 rue du Bocage 37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE et ATE, ZI du Bois de Plante rue Jacqueline Auriol 37700 LA-VILLE-AUX-DAMES pour un montant de 8.306 € HT.

Décision n°2019-02 : La mission de maîtrise d'étude en vue de l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics est confiée à Madame Manon DRUET, Urbaniste, « La Paupinerie » 37240 CIRAN pour un montant de 5.710,00 € HT.

### **2019-06-A-01 Composition des commissions municipales**

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération n°2018-02-A-01 du 6 février 2018 fixant le nombre et la composition des commissions municipales

Suite à la nomination de Madame Aurélie AUBREY en qualité de conseillère municipale en remplacement de Monsieur Thierry NAU, le conseil municipal décide de modifier comme suit la composition des commissions municipales.

Le nombre des commissions est fixé à 8.

#### **Commission action sociale et familiale, personnes âgées, solidarité**

- |                       |                    |
|-----------------------|--------------------|
| - Stéphane de COLBERT | - Lydie CHICHERI   |
| - Dominique BEAUCHAMP | - Annick AURNAGUE  |
| - Olivier GREINER     | - Nicole CIROT     |
| - Jérôme BIROCHEAU    | - Sylvie ROBIN     |
| - Catherine GUÉRINEAU | - Marielle RIMBAUD |

#### **Commission culture, animation, vie associative, sport, tourisme**

- |                       |                          |
|-----------------------|--------------------------|
| - Stéphane de COLBERT | - Damien AUDOUX          |
| - Dominique BEAUCHAMP | - Custodio DA SILVA VALE |

- Jérôme BIROCHEAU
- Olivier GREINER
- Martine COUTABLE
- 
- Thierry NAU
- Marie-Dominique FAYE
- Marielle RIMBAUD

Commission bâtiments, patrimoine communal, voirie, environnement

- Stéphane de COLBERT
- Dominique BEAUCHAMP
- Jérôme BIROCHEAU
- Olivier GREINER
- Martine COUTABLE
- Laurence JAHAN
- Marielle RIMBAUD
- André MALAGUTI
- Thierry NAU
- Gérard GAUMÉ
- Annick AURNAGUE
- Custodio DA SILVA VALE

Commission Application du Droit des Sols

- Stéphane de COLBERT
- Dominique BEAUCHAMP
- Jérôme BIROCHEAU
- Olivier GREINER
- Martine COUTABLE
- Jacki BERTHIAS
- Annick AURNAGUE
- Lydie CHICHERI
- Sylvie ROBIN
- André MALAGUTI
- Gérard GAUMÉ
- Marie-Dominique FAYE
- Laurence JAHAN

Commission des finances : section budget

- Stéphane de COLBERT
- Dominique BEAUCHAMP
- Jérôme BIROCHEAU
- Olivier GREINER
- Damien AUDOUX
- Lydie CHICHERI
- Annick AURNAGUE
- Marie-Dominique FAYE
- André MALAGUTI
- Jacki BERTHIAS

Commission des finances : section : gestion du personnel

- Stéphane de COLBERT
- Dominique BEAUCHAMP
- Jérôme BIROCHEAU
- Olivier GREINER
- André MALAGUTI
- Marie-Dominique FAYE
- Annick AURNAGUE
- Delphine PLOU
- Jacki BERTHIAS
- Sylvie ROBIN

Commission vie scolaire, enfance, jeunesse

- Stéphane de COLBERT
- Dominique BEAUCHAMP
- Jérôme BIROCHEAU
- Olivier GREINER
- Delphine PLOU
- Martine COUTABLE
- Aurélie AUBREY
- Catherine GUÉRINEAU
- Damien AUDOUX
- Marie-Dominique FAYE

Commission communication, information, site Internet

- Stéphane de COLBERT
- Dominique BEAUCHAMP
- Jérôme BIROCHEAU
- Olivier GREINER
- Delphine PLOU
- Jacki BERTHIAS
- Lydie CHICHERI
- Damien AUDOUX

- Marielle RIMBAUD

**2019-06-A-02 Construction d'un restaurant scolaire**  
**Approbation du DCE et autorisation de souscrire les marchés**

Vu l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

Vu la délibération 2017-12-A-11 du 12 décembre 2017 par laquelle le conseil municipal a approuvé le projet de construction d'un restaurant scolaire pour un montant de 1 070 000 € HT, dont 920.000 € HT de travaux.

Vu le dossier de consultation des entreprises.

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver le dossier de consultation des entreprises,
- de définir l'étendue du besoin à satisfaire tel que prévu dans le dossier « DCE » élaboré par Monsieur Valentin CORDEBAR, architecte
- de fixer à 1 001 815 € HT le montant prévisionnel du marché de travaux
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2019
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec les entreprises qui seront retenues à l'issue de la procédure de consultation

**2019-06-A-03 Projet d'aménagement du terrain situé au lieu-dit « Les Prés Hauts », dit « le relais de l'Indre à vélo »**  
**Demande de subvention – CRST Pays Indre et Cher**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'aménagement du terrain communal cadastré ZE n°91 situé au bord de l'Indre au lieu-dit « les Prés Hauts », d'une superficie de 12.610m<sup>2</sup>.

Ce projet dénommé « le relais de l'Indre à vélo » vise à promouvoir le circuit cycliste de l'Indre à vélo et les itinéraires de randonnée en offrant aux utilisateurs un espace de repos et de rencontre.

Les travaux, prévus en 2019 pour un montant de 7.222,30 € HT, consistent à créer une aire aménagée avec des tables de pique-nique, des toilettes sèches, une signalétique relative à la faune et à la flore, une zone de stationnement pour les vélos et des plantations.

Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent faire l'objet d'une aide financière de la région Centre-Val de Loire au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Indre-et-Cher

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet d'aménagement de la parcelle cadastrée ZE n°91 situé au lieu-dit « les Prés Hauts », dénommé « le relais de l'Indre à vélo »
- de solliciter une subvention auprès de Monsieur le président de la région Centre-Val de Loire au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Indre-et-Cher
- de fixer comme suit le plan de financement de cette opération
  - Dépenses : Travaux et équipement : 7.222,30 € HT
  - Recettes : Subvention CRST : 2.800,00 € HT
  - Subvention CCTVI : 2.211,15 € HT

Autofinancement : 2.211,15 € HT

### **2019-06-A-04 Incorporation de biens sans maître dans le domaine communal**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.1123-1 et L.1123-4

Vu les articles 539 et 713 du code civil

Vu l'arrêté préfectoral 04-18 en date du 31 mai 2018 constatant la liste des immeubles présumés vacants et sans maître dans les communes d'Indre-et-Loire

Vu le courrier de Madame la Préfète d'Indre-et-Loire confirmant la possibilité pour la commune de Truyes d'intégrer dans son patrimoine les parcelles cadastrées C n°840, C n°870 et E n°846

Considérant que les propriétaires des biens dont il s'agit ne se sont pas fait connaître dans un délai de six mois à compter des mesures de publicité de l'arrêté préfectoral 04-18 en date du 31 mai 2018

Considérant que ces biens sont donc présumés sans maître

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'incorporer les parcelles cadastrées C n°840, C n°870 et E n°846 présumées vacantes et sans maître dans le domaine communal
- de préciser que Monsieur le Maire constatera cette incorporation par arrêté

### **2019-06-A-05 Modification du tableau des effectifs**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 aux termes de laquelle les emplois sont créés par délibération du conseil municipal.

Vu la délibération n°2019-03-A-09 du 26 mars 2019 fixant le tableau des effectifs de la commune de Truyes.

Considérant le recrutement d'un adjoint administratif à temps complet chargé de l'accueil, des affaires générales et du secrétariat des élus

Considérant la mutation externe d'un adjoint technique à temps complet.

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de créer un emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet
- de supprimer un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet
- de fixer comme suit le tableau des effectifs:

<b>Grades</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Effectif budgétaire</b>	<b>Durée d'emploi</b>	<b>Effectifs pourvus</b>
<b>Filière administrative</b>				
Attaché principal	A	1	TC	1
Adjoint Administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	TC	1
Adjoint Administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	TC	2
Adjoint Administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	27,75/35 <sup>ème</sup>	0
Adjoint administratif	C	1	TC	1
Adjoint Administratif	C	1	27,75/35 <sup>ème</sup>	1
<b>Filière technique</b>				

Agent de maîtrise principal	C	1	TC	1
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	TC	0
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	4	TC	3
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	23,5/35 <sup>ème</sup>	1
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	18,9/35 <sup>ème</sup>	0
Adjoint technique	C	1	23,5/35 <sup>ème</sup>	1
Adjoint technique	C	2	TC	2
Adjoint technique	C	1	25,9/35 <sup>ème</sup>	1
Adjoint technique	C	1	18,9/35 <sup>ème</sup>	1
Adjoint technique	C	1	29,7/35 <sup>ème</sup>	1
<b>Filière sociale</b>				
ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	30,2/35 <sup>ème</sup>	1
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	29,9/35 <sup>ème</sup>	1
<b>TOTAL</b>		<b>24</b>		<b>19</b>

**2019-06-A-06 Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre**  
**Recomposition de l'organe délibérant**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-6-1 ;  
Vu la circulaire n°NORTERB1833158C du 27 février 2019 ;  
Vu le courrier de la Préfecture d'Indre-et-Loire en date du 12 avril 2019 relatif à la recomposition de l'organe délibérant ;  
Vu l'arrêté préfectoral n°16-58 en date du 16 décembre 2016 portant fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau et de la Communauté de Communes du Val de l'Indre au 1er janvier 2017, et création de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre ;  
Vu l'arrêté préfectoral n°181-260 en date du 19 décembre 2018 portant modifications statutaires de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre ;  
Vu l'arrêté préfectoral n°191-18 en date du 23 janvier 2019 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 181-260 du 19 décembre 2018 relatif aux modifications statutaires de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre ;  
Considérant la possibilité de conclure un accord local en respectant strictement l'article L 5211-6-1 du CGCT ;  
Considérant que l'accord local est soumis aux conditions de majorité suivantes : deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant plus des deux tiers de la population ;  
Vu le nombre de sièges prévu par le droit commun, soit 46 ;  
Vu le nombre de sièges possible avec accord local (+25% maximum), soit 57 ;  
Vu la proposition du bureau communautaire en date du 9 mai 2019 d'un accord local à 55 sièges ;

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De fixer le nombre de conseillers communautaires à 55 pour le nouvel EPCI ;
- De valider la répartition des sièges suivante par commune :

Commune	Nombre de sièges
Monts	7

Veigné	6
Esvres-sur-Indre	5
Montbazou	4
Azay-le-Rideau	3
Saint-Branchs	3
Artannes-sur-Indre	3
Sorigny	3
Truyes	3
Cheillé	2
Thilouze	2
Saché	2
Lignièrès-de-Touraine	2
Vallères	2
Pont-de-Ruan	1
Villaines-les-Rochers	1
Rivarennés	1
Villeperdue	1
Bréhémont	1
Sainte Catherine de Fierbois	1
La Chapelle aux Naux	1
Rigny-Ussé	1

- D'autoriser M. le Maire à transmettre cette délibération à M. le Préfet d'Indre-et-Loire.